

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 12 octobre 2023 et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le prochain comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 se tiendra le :

Mardi 17 octobre 2023, à 9h30
Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
ZA grande île Nord – 491 Rue des Pins
05230 CHORGES

L'ordre du jour est le suivant :

I. Affaires Générales

- 1.1. Délibérations prises lors du Bureau du 13 septembre 2023
- 1.2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 5 juillet 2023
- 1.3. Pacte d'associés SEM Hautes-Alpes Énergies
- 1.4. Désignation d'un référent déontologue des élus
- 1.5. Retrait de la commune du Dévoluy au sein du collège optionnel Eclairage Public de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
- 1.6. Adhésion de la commune de Chorges à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
- 1.7. Modification des annexes aux statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 – A la suite du retrait de la commune du Dévoluy à la compétence optionnelle Eclairage Public et de l'adhésion de la commune de Chorges à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » du syndicat

II. Finances

- 2.1 Débat d'Orientations Budgétaires - budget général pour l'année 2024
- 2.2 Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Eborn pour l'année 2024
- 2.3 Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Réseau de chaleur pour l'année 2024
- 2.4 Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Production énergies renouvelables pour l'année 2024
- 2.5 Affectation d'une fraction des produits des taxes intérieures sur la consommation finale d'électricité (TICFE) 2023 au budget annexe Eborn et reversement d'une fraction des produits des taxes intérieures sur la consommation finale d'électricité (TICFE) aux adhérents de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
- 2.6 Choix de l'établissement bancaire pour la participation au capital de la SEM Hautes-Alpes Énergies
- 2.7 Décision modificative
- 2.8 Participations des communes, ou pétitionnaires de droit privé, aux travaux de construction de réseaux électriques et communications électroniques
- 2.9 Expérimentation du compte financier unique (CFU)

III. Service public de l'électricité – Réseaux et Travaux

- 3.1 Partenariat avec les opérateurs de communications électroniques – Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension aériens pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers
- 3.2 Partenariat avec les opérateurs de communications électroniques – Convention de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques

IV. Questions Diverses

Le 12 OCT. 2023

Le Président,
Jean-Clément DOU

